

LES PSYEN VEULENT CONTINUER À S'OCCUPER DE TOUS LES ÉLÈVES !

Le corps des psychologues de l'Éducation nationale créé en 2017, a réuni les psychologues scolaires du premier degré et les conseillers d'orientation-psychologues du second degré. Leurs missions ont été précisées nationalement mais n'ont pas fondamentalement changé et restent ancrées dans l'École.

L'activité des psychologues de l'Éducation nationale s'inscrit dans le champ spécifique de la psychologie à l'École qui ne se réduit ni au champ médical, ni au champ pédagogique. **Leur rôle, défini dans les textes statutaires, consacre leur contribution à la réduction des effets des inégalités sociales en favorisant l'autonomie et l'émancipation.**

Les PsyEN contribuent au développement psychologique et social des enfants et des adolescents et non exclusivement à la détection des troubles psychiques !

La création, préconisée par la Cour des comptes **d'un service de santé scolaire**, regroupant assistant·es de service social, infirmier·es, médecins de l'EN et PsyEN, non seulement ne répondrait pas à l'insuffisance du nombre de médecins mais **réduirait les missions des PsyEN** au dépistage des troubles psychologiques, à la coordination avec les services locaux de santé mentale et à l'application de tâches fixées par les agences régionales de santé (ARS).

L'instauration d'un climat scolaire bienveillant, la gestion des situations de crise, la prise en charge des enfants et adolescents présentant des signes de souffrance psychique, la prévention sont complètement ignorées voire déniées, dévoilant ainsi **une vision étriquée de l'intervention des PsyEN dans l'École.**

L'amélioration du bien-être à l'École, passe en effet par le travail sur le sens des apprentissages, l'analyse des difficultés rencontrées, l'articulation entre le développement psychologique de l'enfant et de l'adolescent et ses problématiques familiale, sociale, sa capacité à se projeter dans l'avenir. Elle **nécessite également un travail étroit avec les équipes éducatives.**

La question de l'orientation tend à être réduite à une bonne information que faciliterait l'accès au numérique. C'est faire l'impasse sur les questionnements des adolescent·es sur ce qu'ils·elles aspirent à devenir, les difficultés qu'ils·elles pressentent, la place qu'ils·elles pensent pouvoir ou non tenir dans le monde des adultes. **Ce sont des questions qui ne se travaillent pas en « tchatant » avec un robot !**

Une mutualisation des moyens au détriment du travail régulier dans les établissements.

La création d'un service de santé et de vie de l'élève, confié aux départements vise une mutualisation des moyens de l'État et des territoires. Elle engendrera une dilution des aides apportées aux élèves car le traitement des situations dites « d'urgence » pourra conduire à considérer comme prioritaires : le calendrier de la MDPH ou des commissions d'orientation vers l'enseignement adapté, des situations de crise dans plusieurs établissements. Les liens avec les équipes risquent donc de se distendre, du fait de cet éparpillement. **La concertation régulière au sein des équipes pluri professionnelles, de RASED et de CIO en sera affaiblie.**

Le rapport de la Cour des comptes balaye la question de l'insuffisance des recrutements !

Pourtant, les PsyEN ont aujourd'hui en charge 1500 élèves alors que la moyenne européenne ne dépasse pas 800 élèves. **Les recrutements ne cessent de baisser depuis 3 ans et ne compensent plus les départs en retraite.**

Il faut tirer les enseignements de la COVID19 et de ses suites.

La crise sanitaire et sociale que nous traversons montre la dangerosité d'une nouvelle réduction de moyens dans l'Éducation nationale. **C'est grâce à leur implantation locale dans les écoles, les EPLE, les CIO que les PsyEN ont pu garder le contact avec les élèves et les familles.** Les enseignants doi-

vent pouvoir s'appuyer sur des PsyEN suffisamment disponibles qui connaissent la spécificité de l'institution scolaire, des lieux où ils travaillent et les familles de leurs secteurs.

La vision comptable a montré sa nocivité !

Le gouvernement doit abandonner son projet de création de ce service de santé scolaire et de transfert des personnels !

Rapport de la Cour des comptes sur « les médecins et les personnels de santé scolaire » : une logique archaïque, prescriptive et une aubaine pour les fossoyeurs du service public !

Ce rapport, instruit à charge, **déforme la situation et les textes** régissant les personnels infirmiers, de service social et les psychologues de l'Éducation nationale pour justifier des préconisations dénaturant la conception de leurs métiers, **transformant leurs missions et aggravant leurs conditions de travail**.

Les rapporteurs ne tiennent aucun compte de la spécificité de ces métiers et ignorent délibérément leur contribution à la lutte contre les inégalités sociales et de santé, à la mise en œuvre des conditions favorisant la réussite des élèves, leur développement psychologique et social et leur épanouissement.

Partant de la réalisation insuffisante des bilans de santé dans la 6^{ème} année des enfants, ils balayent la question de l'insuffisance des moyens pour se concentrer sur des problèmes de gouvernance, en proposant de créer un service de santé scolaire, regroupant les infirmiers, les assistants de service social, les PsyEN avec les médecins.

Comment cette mesure pourrait-elle solutionner la question des bilans de santé ?

Les préconisations de ce rapport correspondent à une transformation radicale de la conception éducative de la santé à l'École, de l'accompagnement et du développement des élèves, qui fonde tous ces métiers.

Le rapport est empreint de **suspicion à l'égard des personnels** : volonté de réécriture des missions, de pilotage par des experts membres d'un conseil de santé scolaire qui sont bien plus près des ARS que de l'École, d'augmentation des horaires de travail et des secteurs !

Pourquoi un tel acharnement contre les membres des équipes pluri professionnelles ?

Peut-être faut-il en chercher les raisons dans une nouvelle **tentative d'externalisation et de décentralisation de ces personnels**, comme en 2003 ? Regroupés dans un service de santé scolaire, ils seraient ainsi, prêts à être transférés aux départements comme le préconise la résolution n° 109, votée par le Sénat le 25 juin 2020.

Si celle-ci est appliquée, l'État pourrait alors transférer 20 000 fonctionnaires d'État d'un coup !

Les infirmier·es de l'Éducation nationale, les assistant·es de service social et les psychologues de l'Éducation nationale refusent cette nouvelle dégradation du service public rendu aux élèves et à l'ensemble de la communauté éducative, ainsi que ses conséquences aggravant les inégalités sociales.

L'École a besoin d'équipes pluri professionnelles complètes et de moyens afin d'accomplir toutes ces missions.

La FSU appelle tous les personnels à dénoncer cette nouvelle charge contre le service public et à se mobiliser pour empêcher toute tentative de mise en œuvre des préconisations de ce rapport !



**ENGAGÉ-ES
AU QUOTIDIEN**